

« La justice obéit à la loi »



Jérôme Mazet a animé ce débat en compagnie de Laurent Becuywe, vice-procureur, et de Jean-Paul Patriarche, magistrat.

Pour cette nouvelle séance de café politique animée par Jérôme Mazet, c'est le thème de la réforme pénale qui a été choisi. Mais c'est surtout sur la place de la justice dans notre société que se sont centrés les débats, suivis par une trentaine de personnes.

Laurent Becuywe, vice-procureur et Jean-Paul Patriarche, magistrat, représentaient l'institution judiciaire. Pour Laurent Becuywe, le juge obéit à la loi. Et finalement si le fonctionnement de la justice n'est pas satisfaisant, une grande part de responsabilité reviendrait aux deux autres pouvoirs : le législatif qui fait la loi, et l'exécutif qui la met en application et l'inspire largement. Ajoutons-y le manque de moyens

évident dans des tribunaux surchargés. Alors, le juge est-il irresponsable ? Non, répondent les deux magistrats, la responsabilité pour faute personnelle existe au sein de l'institution judiciaire, et est mise en œuvre dans le cadre d'un auto-contrôle interne.

La nécessaire déontologie

Quoi qu'il en soit, la réforme pénale proposée par les parlementaires risque fort d'être largement édulcorée. Si les caméras sont entrées dans les postes de police, leur présence est jugée dans les cabinets de juges d'instruction « comme un signe de défiance » selon Jean-Paul Patriarche, qui reconnaît toutefois la nécessité de formation des juges à la déontologie. Remarquons que l'indépen-

dance de l'autorité judiciaire est une garantie constitutionnelle sur laquelle est fondée notre démocratie. Alors, attention à la tendance qui vise à critiquer un exercice de la justice très complexe. Les exemples cités par Laurent Becuywe étaient sur ce point éclairants.

Les avocats présents ont insisté sur les droits de la défense, qu'ils jugent insuffisants.

« Pendant la garde à vue, les moyens de l'avocat sont inexistantes. Les aveux sont faits hors de sa présence » a souligné maître Dominique Martin. Le culte de l'aveu, le secret de l'instruction, le rôle des médias, l'excès de détention provisoire, ont ainsi été évoqués.